

# AED : FAIRE VALOIR SES DROITS, SE MOBILISER POUR FAIRE EVOLUER SES FONCTIONS ET LE STATUT.



## Sommaire

Edito  
Stage AED  
AED : des interrogations pour demain

## AED : des interrogations pour demain

Le temps a passé depuis 2003. En ce temps-là, les AED étaient des MI/SE, faisaient 28 heures, avec les mêmes missions. Ils étaient étudiants et savaient que c'était un « boulot » de passage. Aujourd'hui, ça l'est toujours. Mais, on n'est plus forcément étudiant ; et si, les inquiétudes, les besoins, ne sont plus les mêmes, les conditions d'exercice, les nécessités en formation sont en revanche toujours bien là. Les AED sont peu présents sur le terrain des revendications comme tout simplement sur l'expression de leurs demandes, ou ne serait-ce encore plus simplement, sur le partage de la conception de leurs missions. Au SNES, nous savons combien leur travail est précieux et nécessaire. Que serait un établissement scolaire sans leur accompagnement au quotidien des élèves, leur connaissance proche de chacun d'entre eux ? L'encadrement et la surveillance des élèves ne pourraient se faire sans les compétences et les qualités humaines dont chaque AED est porteur dans son action de tous les jours.

Mais est-il normal que :

- ▶ Les AED soient précarisés encore plus qu'ils ne le sont en étant recrutés que pour 1 an alors que la loi permet un recrutement sur trois ?
- ▶ Qu'ils n'aient pas de temps de préparation lorsqu'ils mettent en œuvre des projets d'animation, d'aide aux devoirs ?
- ▶ Que le temps de travail ne permette pas un temps de formation ou d'étude suffisant pour faire de ces fonctions un vrai tremplin vers une vie professionnelle plus

assurée ?

▶ Le recrutement par le seul chef d'établissement favorise-t-il la pérennisation de l'emploi ou sa précarité ?

En réponse, le SNES-FSU propose, sans exclusive :

- ➔ une revalorisation salariale en cohérence avec les compétences exigées par leurs missions
- ➔ des formations adaptées aux élèves accompagnés – y compris tutorat, devoirs faits ;
- ➔ la reconnaissance du temps de travail invisible des AESH (réunions, concertations, préparations...);
- ➔ la fin de la précarité par un recrutement pour 3 ans directement ;
- ➔ la fin de l'annualisation du temps de travail des AESH.

Seuls les AED eux-mêmes pourront porter leur propre vision de leur travail. Ils peuvent se saisir du projet du SNES/FSU, mais tout autant le faire évoluer et/ou le modifier. Certes, 6 ans c'est peu, mais 6 ans, répétés par un autre, cela commence à compter.

Il ne faut jamais désespérer de l'intelligence collective. Ensemble, nous pouvons plus facilement faire bouger les représentations et imposer une idée juste de ce que seront les AED de l'avenir !

*Tonio VITORINO, Delphine DISCAMPS,  
Adeline LEBEAU.*

Le corps des AEDS est un corps multiples : AED, AESH, AVS, AED PRO dans peu de temps... Nous pourrions presque dire que lorsque le ministère ne sait pas comment faire, il crée un nouvel AED.

Comment, dans ces conditions, ne pas retrouver un émiettement aussi dans les résultats aux élections professionnelles ?

Les AED votent peu, très peu – 8,30 % de votants en décembre. Comme si, le poids de leur parole avait une moindre valeur, qu'elle n'arrivait même pas à être mise en forme. De fait, le métier est précaire, limité dans le

temps, y compris par les recruteurs qui ne font jamais des contrats de 3 ans, alors qu'ils en ont parfaitement le droit. Les collègues limitent leurs préoccupations à une année et connaissent peu dans le fond leurs droits, les possibilités de retrouver collectivement pour analyser leur pratique, avoir un regard plus général sur le métier.

Il est vrai qu'à 42 heures par semaine, le temps est particulièrement compté, entre études et vie familiale à rajouter à l'absorption par l'activité dans un établissement scolaire, très souvent difficile, sur le plan mental.

Comment, en plus, aller chercher l'information pour avoir une vision plus globale, prendre le temps de la réflexion sur son action, comprendre les rouages dans lesquels s'exerce son activité, sans même parler d'engagement syndical ?

Conscients et attentifs à toutes ces difficultés, nous avons voulu au SNES/FSU créer un temps d'échange, apporter l'information nécessaire sur vos droits, et vous proposer des rencontres régulières et ouvertes, pour qu'enfin la parole d'une catégorie très importante par le nombre de ses agents – à peine 1 fois moins que les professeurs certifiés ! – puisse vraiment émerger.

Il existe un espace pour cela. Vous avez toutes et tous droit à participer à des stages de formations syndicales. Et c'est ce droit, que vous pouvez exercer, syndiqué ou pas, le 15 mai 2019, en vous rendant au siège du SNES, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux.

C'est ouvert à toutes et tous. Nous vous y attendons nombreux.

Delphine DISCAMPS,  
Responsable secteur non-titulaires  
([nontitulaires@bordeaux.snes.edu](mailto:nontitulaires@bordeaux.snes.edu))  
Adeline LEBEAU AED, élue SNES  
Tonio VITORINO, Responsable secteur CPE.  
([s3borcpe@netcourrier.com](mailto:s3borcpe@netcourrier.com))

## Stage AED ouvert aux adhérents et non adhérents

### Droits et expression syndicale des AED

MERCREDI 15 MAI  
DE 9H30 À 16H

AU SIÈGE DU SNES

(138 rue de Pessac 33000 Bordeaux)

Le stage de formation syndicale est le premier des droits ! N'hésitez pas à en user sans modération...

Les demandes d'autorisation d'absences sont à déposer auprès de votre chef d'établissement le **vendredi 12 avril au plus tard** (voir ci-contre). Allez, hop, c'est fait !

Inscrivez-vous auprès du SNES ([s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)) en indiquant votre nom, prénom, établissement ainsi que la date du stage et son intitulé (stage AED)

Stage organisé et animé par Dominique ROBERT et Fabienne LAMOTHE – CPE  
Avec l'intervention de Mathilde Lagache Coresponsable national au SNES-FSU pour la catégorie des AED/AESH et d'Adeline LEBEAU, élue à la CCP SURVEILLANCE ET ACCOMPAGNEMENT de l'académie de Bordeaux.

#### → De 9h30 à 12h15

- ▶ Présentation du SNES en tant que syndicat défendant les droits des personnels et notamment des AED.
- ▶ Actualité de la catégorie.

#### → De 14h à 16h

- ▶ L'après-midi, échange de pratiques collège/lycée autour de plusieurs thématiques
- ▶ Le travail au sein de l'équipe vie scolaire.
- ▶ L'implication des AED/AESH dans les différents dispositifs.
- ▶ Les besoins de formation.

#### MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM, Prénom  
Grade et fonction  
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
s/c de Monsieur le Chef d'établissement <sup>(1)</sup>

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ..... au ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

A .....le .....

Signature.